

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon,

No. 220.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 9 JUIN 1829.

VOL. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PLASTER par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$12, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne seraient pas connus leur intention de cesser, et il sera considéré comme abonné.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carte, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

SAYON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick America, renant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,
Rue Royale, No. 67.

PIBITION BOURGEOISE.

MME BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, au prix des plus modérés.

VROU MAGE offre à vendre les articles suivans reçus par le Philetus du Marre

3 balles Toile cerne pour pantalon.

7 dito Coton do. pour pantalon.

D'importations étrangères.

300 bipes. Vin rouge de toutes qualités.

150 caisses dico et blanc dito.

300 dico Peunes.

Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile, à la laur, Champagne mousseux, bonbons, eau de Cologne, &c. &c. 27 fiv.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
Des Natchitoches, 8e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse,
Samedi 20 Juin.

PROSPECTUS.—

1 lot de	810,000	810,000
1 " "	4,000	4,000
1 " "	500	2,500
1 " "	1,800	1,400
1 " "	1,600	1,600
1 " "	1,352	1,352
6 " "	759	4,500
6 " "	550	3,300
6 " "	550	2,100
156 " "	60	9,360
780 " "	8	6,240
7800 " "	4	31,200
4,760 Lots		877,92
1,600 Billets blancs.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets gagnant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue de jeu du tirage, et l'on en tirera d'entre eux : et le billet qui aura les 1. 2. 3. et 30. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, auront les 1er. 2e. et 3e. dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à.....

4,000
2,500
1,800
1,600
1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, auront les 1er. 2e. et 3e. dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à.....

4,000
2,500
1,800
1,600

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, auront les 1er. 2e. et 3e. dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à.....

4,000
2,500
1,800
1,600

Tous ces billets qui auraient gagné un prix ne pourront avoir droit à un prix moindre que celui qu'ils auraient obtenu.

Tous les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront jetés à la réduction ordinale de 12 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. H. FAGET, rue du Chartres, No. 118, entre les

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis 2, quart 1. Chaque vaquet ne pourra gagner moins de \$16 ; le demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—Directeur

de Chartres, No. 118, entre les

1er et 2e. et 3e. et 4e. et 5e. et 6e. et 7e. et 8e. et 9e. et 10e. et 11e. et 12e. et 13e. et 14e. et 15e. et 16e. et 17e. et 18e. et 19e. et 20e. et 21e. et 22e. et 23e. et 24e. et 25e. et 26e. et 27e. et 28e. et 29e. et 30e. et 31e. et 32e. et 33e. et 34e. et 35e. et 36e. et 37e. et 38e. et 39e. et 40e. et 41e. et 42e. et 43e. et 44e. et 45e. et 46e. et 47e. et 48e. et 49e. et 50e. et 51e. et 52e. et 53e. et 54e. et 55e. et 56e. et 57e. et 58e. et 59e. et 60e. et 61e. et 62e. et 63e. et 64e. et 65e. et 66e. et 67e. et 68e. et 69e. et 70e. et 71e. et 72e. et 73e. et 74e. et 75e. et 76e. et 77e. et 78e. et 79e. et 80e. et 81e. et 82e. et 83e. et 84e. et 85e. et 86e. et 87e. et 88e. et 89e. et 90e. et 91e. et 92e. et 93e. et 94e. et 95e. et 96e. et 97e. et 98e. et 99e. et 100e. et 101e. et 102e. et 103e. et 104e. et 105e. et 106e. et 107e. et 108e. et 109e. et 110e. et 111e. et 112e. et 113e. et 114e. et 115e. et 116e. et 117e. et 118e. et 119e. et 120e. et 121e. et 122e. et 123e. et 124e. et 125e. et 126e. et 127e. et 128e. et 129e. et 130e. et 131e. et 132e. et 133e. et 134e. et 135e. et 136e. et 137e. et 138e. et 139e. et 140e. et 141e. et 142e. et 143e. et 144e. et 145e. et 146e. et 147e. et 148e. et 149e. et 150e. et 151e. et 152e. et 153e. et 154e. et 155e. et 156e. et 157e. et 158e. et 159e. et 160e. et 161e. et 162e. et 163e. et 164e. et 165e. et 166e. et 167e. et 168e. et 169e. et 170e. et 171e. et 172e. et 173e. et 174e. et 175e. et 176e. et 177e. et 178e. et 179e. et 180e. et 181e. et 182e. et 183e. et 184e. et 185e. et 186e. et 187e. et 188e. et 189e. et 190e. et 191e. et 192e. et 193e. et 194e. et 195e. et 196e. et 197e. et 198e. et 199e. et 200e. et 201e. et 202e. et 203e. et 204e. et 205e. et 206e. et 207e. et 208e. et 209e. et 210e. et 211e. et 212e. et 213e. et 214e. et 215e. et 216e. et 217e. et 218e. et 219e. et 220e. et 221e. et 222e. et 223e. et 224e. et 225e. et 226e. et 227e. et 228e. et 229e. et 230e. et 231e. et 232e. et 233e. et 234e. et 235e. et 236e. et 237e. et 238e. et 239e. et 240e. et 241e. et 242e. et 243e. et 244e. et 245e. et 246e. et 247e. et 248e. et 249e. et 250e. et 251e. et 252e. et 253e. et 254e. et 255e. et 256e. et 257e. et 258e. et 259e. et 260e. et 261e. et 262e. et 263e. et 264e. et 265e. et 266e. et 267e. et 268e. et 269e. et 270e. et 271e. et 272e. et 273e. et 274e. et 275e. et 276e. et 277e. et 278e. et 279e. et 280e. et 281e. et 282e. et 283e. et 284e. et 285e. et 286e. et 287e. et 288e. et 289e. et 290e. et 291e. et 292e. et 293e. et 294e. et 295e. et 296e. et 297e. et 298e. et 299e. et 300e. et 301e. et 302e. et 303e. et 304e. et 305e. et 306e. et 307e. et 308e. et 309e. et 310e. et 311e. et 312e. et 313e. et 314e. et 315e. et 316e. et 317e. et 318e. et 319e. et 320e. et 321e. et 322e. et 323e. et 324e. et 325e. et 326e. et 327e. et 328e. et 329e. et 330e. et 331e. et 332e. et 333e. et 334e. et 335e. et 336e. et 337e. et 338e. et 339e. et 340e. et 341e. et 342e. et 343e. et 344e. et 345e. et 346e. et 347e. et 348e. et 349e. et 350e. et 351e. et 352e. et 353e. et 354e. et 355e. et 356e. et 357e. et 358e. et 359e. et 360e. et 361e. et 362e. et 363e. et 364e. et 365e. et 366e. et 367e. et 368e. et 369e. et 370e. et 371e. et 372e. et 373e. et 374e. et 375e. et 376e. et 377e. et 378e. et 379e. et 380e. et 381e. et 382e. et 383e. et 384e. et 385e. et 386e. et 387e. et 388e. et 389e. et 390e. et 391e. et 392e. et 393e. et 394e. et 395e. et 396e. et 397e. et 398e. et 399e. et 400e. et 401e. et 402e. et 403e. et 404e. et 405e. et 406e. et 407e. et 408e. et 409e. et 410e. et 411e. et 412e. et 413e. et 414e. et 415e. et 416e. et 417e. et 418e. et 419e. et 420e. et 421e. et 422e. et 423e. et 424e. et 425e. et 426e. et 427e. et 428e. et 429e. et 430e. et 431e. et 432e. et 433e. et 434e. et 435e. et 436e. et 437e. et 438e. et 439e. et 440e. et 441e. et 442e. et 443e. et 444e. et 445e. et 446e. et 447e. et 448e. et 449e. et 450e. et 451e. et 452e. et 453e. et 454e. et 455e. et 456e. et 457e. et 458e. et 459e. et 460e. et 461e. et 462e. et 463e. et 464e. et 465e. et 466e. et 467e. et 468e. et 469e. et 470e. et 471e. et 472e. et 473e. et 474e. et 475e. et 476e. et 477e. et 478e. et 479e. et 480e. et 481e. et 482e. et 483e. et 484e. et 485e. et 486e. et 487e. et 488e. et 489e. et 490e. et 491e. et 492e. et 493e. et 494e. et 495e. et 496e. et 497e. et 498e. et 499e. et 50